

2016: SB11

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et Surintendants des affaires

EXPÉDITEUR : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE: 1 avril 2016

OBJET : Exigences relatives aux rapports financiers au 31 mars 2016

Comme pour les années précédentes, le rapport de mars doit être soumis par les conseils scolaires afin d'intégrer les organismes du secteur parapublic dans les états financiers vérifiés de la province. L'objectif du rapport de mars 2016 est de faire état des soldes des comptes d'actif et de passif au 31 mars 2016, des revenus et des dépenses de la période de sept mois, des renseignements supplémentaires, des soldes interorganismes du périmètre comptable du gouvernement et des activités au titre des immobilisations pour la période de sept mois.

Rapport de mars (septembre 2015 à mars 2016)

Le rapport exigé en mars (période de sept mois) est très semblable aux formulaires publiés l'an dernier dans le SIFE 2.0. Les conseils doivent passer en revue la partie des directives intitulée « Résumé des changements pour le rapport de mars 2016 » avant de commencer à préparer leur rapport de mars. En règle générale, les tableaux ont été mis à jour pour correspondre aux états financiers de 2014-2015 et aux formulaires de prévisions budgétaires révisées de 2015-2016. Les principaux changements effectués cette année sont comme suit :

- Tableau 20SUP – Renseignements supplémentaires et notes aux états financiers. Un nouvel onglet a été ajouté pour que les conseils confirment que le tableau a été revu avant de faire la soumission.

- Tableau 21E – Revenus reportés. Une mise à jour a été effectuée afin d'inclure des postes pour la nouvelle enveloppe destinée au Rendement des Élèves, les subventions LOE et les Produits d'aliénation – Régulier. Le nom du poste 2.4.1 est maintenant intitulé « Amélioration de l'état des écoles (AEE) – Ancien ». Tout nouveau financement s'effectuera par le biais du Tableau 23 – 7 mois subventions d'immobilisations. Toute allocation non dépensée d'AEE continuera à être reportée sur ce tableau jusqu'à l'épuisement des fonds. Aucun autre montant ne sera rajouté à cette ligne.
- Tableau 23 – 7 mois Subventions d'immobilisations. Le tableau a été modifié et inclut maintenant trois nouvelles sources de financement : Immobilisations pour la garde d'enfants, Amélioration de l'état des écoles – Affectée (80 %) et Amélioration de l'état des écoles - non affectée (20 %). Les modifications correspondantes ont été apportées aux sous-tableaux, incluant une nouvelle page pour inscrire les dépenses détaillées d'AEE et pour la Réfection des écoles et une nouvelle page pour inscrire les dépenses détaillées des Projets d'immobilisations pour la garde d'enfants.
- La formule de financement au Tableau 25 – Continuité des Installations destinées aux jardins d'enfants à temps plein a été modifiée. La mise à jour est similaire au changement effectué lors des prévisions budgétaires 2015-16 où les postes pour l'allocation des fournitures initiales ont été enlevés.

Les instructions détaillées sur le rapport de mars sont accessibles par le lien « Rapports portant sur la consolidation » du [site Web du Ministère](#). Nous rappelons également aux conseils scolaires qu'ils doivent conserver les dossiers des comptes du grand livre et du grand livre auxiliaire en date du 31 mars 2016, de même que les autres dossiers et documents pertinents appuyant les ajustements spécifiés aux tableaux 19 et 20. Les conseils scolaires devraient également conserver une liste détaillée des actifs qui appuient le tableau 22 (c.-à-d. les renseignements sur les soldes et les activités).

Rapport sur les procédés spécifiés

Conformément aux années précédentes, les conseils scolaires sont tenus de demander à leurs vérificateurs externes d'appliquer les procédés spécifiés pour certains tableaux liés aux exigences du rapport financier au 31 mars 2016. Les résultats de l'examen devraient être transmis au Ministère sous forme de rapport sur les procédés spécifiés. Un exemple de rapport sur les procédés spécifiés, intitulé « Rapport des comptes concernant la période allant du 1^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016 », est accessible par le lien « Rapports portant sur la consolidation » du [site Web du Ministère](#).

La présente note de service sera aussi envoyée aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cependant, afin de s'assurer de la réception de cette note, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificateurs. Aucun changement substantiel n'a été effectué cette année.

Soumission

Le rapport de mars, transmis par l'entremise du SIFE, doit être soumis d'ici **le 16 mai 2016**. Le rapport sur l'application de procédés spécifiés et la déclaration de la direction signée (imprimée du SIFE) doivent également être présentés au Ministère par le conseil scolaire d'ici **le 23 mai 2016**. Veuillez envoyer par courriel une version PDF des trois documents mentionnés ci-dessus à reporting.entity@ontario.ca et pour l'objet du courriel, inscrivez : « Rapport de mars 2015-2016 - <numéro à 2 chiffres du conseil > <nom du conseil> ». Exemple : « Rapport de mars 2015-2016 - 12 Toronto DSB ». Pour les fichiers PDF, veuillez respecter la convention de nomenclature des fichiers suivante :

- Rapport sur l'application de procédés présentés 2015-2016 <numéro à 2 chiffres du conseil ><nom du conseil>
 - Ex. « Rapport sur l'application de procédés présentés 2015-2016 - 12 Toronto DSB »
- Déclaration de la direction 2015-2016 <numéro à 2 chiffres du conseil> <nom du conseil>
 - Ex. « Déclaration de la direction 2015-2016 - 12 Toronto DSB »

Soumissions tardives

En raison de l'échéancier impératif des exigences relatives aux comptes publics de 2015-2016, le Ministère ne pourra pas reporter l'échéance indiquée ci-dessus. Tout conseil qui soumet les rapports susmentionnés après les délais précisés pourrait voir sa rentrée de fonds réduite de 50 % pour le mois de juin 2016 et les paiements de transfert subséquents. Sur présentation des rapports requis, le Ministère reprendra le paiement mensuel normal et y inclura le montant total retenu.

Coordonnées

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE ou sur son utilisation, ou pour toute question sur le rapport du 31 mars 2016 ou sur le rapport des vérificateurs externes, veuillez contacter :

- Elizabeth Sinasac au 416 325-8527 (elizabeth.sinasac@ontario.ca),
- Patrick Pelletier au 416 325-3314 (patrick.pelletier@ontario.ca), ou
- Andrew Yang au 416 325-4212 (andrew.yang@ontario.ca)

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'une session (nom d'utilisateur et mot de passe), veuillez contacter :

- Soutien du SIFE au 416 326-8307 ou efis.support@ontario.ca

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

cc : Directrices et directeurs de l'éducation
Vérificatrices et vérificateurs des conseils scolaires